

## **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES TROIS MONTAGNES**

Courriel : [info@apel3montagnes.org](mailto:info@apel3montagnes.org)

Site Web : [apel3montagnes.org](http://apel3montagnes.org)

Adresse postale : Case postale 4512, Mont-Tremblant QC J8E 1A0

### **Bulletin annuel**

**Le 12 mai 2019**

#### ***Votre conseil d'administration veille à vos intérêts.***

Votre conseil a été très actif au cours de la dernière année en raison de nombreux enjeux liés à l'environnement et la quiétude au Lac des Trois Montagnes.

Ces enjeux seront discutés de façon plus étendue au cours de notre assemblée annuelle devant avoir lieu le **1<sup>er</sup> juin, à 9 heures**, à la salle de réunion à l'hôtel de ville de la Conception.

L'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour sont joints avec ce bulletin.

Nous vous demandons d'acquitter votre cotisation annuelle de 35 \$ en utilisant les fonctions de paiement sur notre site WEB <https://www.apel3montagnes.org/devenir-membre/> afin d'éviter la cohue de paiement précédant notre assemblée.

Les principales activités du conseil au cours de la dernière année vous sont présentées ci-dessous :

#### **Conseil d'administration**

Votre conseil s'est réuni régulièrement au cours de la dernière année, en personne ou par vidéo-conférence.

Les membres du conseil et leurs fonctions d'officiers sont :

Christyne Bourret, co-présidente

Lambert Gauthier, administrateur

Gilles Lapointe, co-président et trésorier

Léandre Laroche, co-secrétaire

Pierre Lefebvre, co-secrétaire

Gilles Massicotte, administrateur

Nous sommes toujours à la recherche de membres pour siéger au conseil afin d'assurer la pérennité de l'Association. Si l'environnement du lac vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous joindre au conseil.

#### **Membership**

Une mise à jour du registre des membres a été faite et une campagne de sensibilisation pour recruter de nouveaux membres par l'envoi de courriels et l'utilisation de pancartes a permis d'augmenter les cotisations de 18 % au cours de la dernière année.

La cotisation annuelle demeurera à 35\$ pour l'année 2019.

## **Site WEB**

Nous avons terminé la réfection du site web au cours de la dernière année.

Nous vous invitons à le visiter régulièrement afin d'être au courant de nombreux sujets d'actualité.

Nous avons cessé d'utiliser le mode de paiement PayPal et utilisons maintenant le système Stripe qui est beaucoup plus efficace et économique.

Le site web sera dorénavant votre principale source d'information sur l'APEL des Trois Montagnes.

## **État financier**

L'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 vous sera présenté à l'assemblée annuelle. Vous constaterez que l'Association est en bonne santé financière grâce à votre soutien et la gestion rigoureuse du conseil.

## **Gestion courante**

### **1-Archives**

Une épuration et une classification des archives de l'association a été effectuée.

Les archives couvrent une période d'une trentaine d'années et sont constituées de documents d'incorporation, de comptabilité, de procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des membres, d'études sur les bandes riveraines, sur la qualité de l'eau et les installations septiques. Si vous êtes en possession d'archives ou de photos intéressantes liées à l'association, veuillez s-v-p nous les faire parvenir.

### **2-Clés des barrières**

Suite à la prise en charge de la gestion des barrières par la Municipalité, nous avons remboursé les dépôts de clés au cours de la dernière année. 740 \$ ont été remis aux résidents ayant demandé le remboursement des clés qu'ils possédaient.

L'excédent de la provision pour remboursement de clés par rapport au montant remboursé a été viré à l'encaisse disponible de l'association en date du 31 décembre 2018

### **3-Assurance responsabilité**

Nous avons obtenu une police d'assurance responsabilité civile et de responsabilité des administrateurs via la Municipalité et l'Union des Municipalités du Québec.

L'association n'avait plus de couverture d'assurance de ce type depuis une dizaine d'années.

Le cout de cette assurance est trois fois moins élevé que la dernière police souscrite par l'association.

### **4-Rencontres entre les associations de lacs et la Municipalité**

Le conseil d'administration de l'APEL a pris l'initiative d'organiser une rencontre des associations de lac dans la Municipalité. Une seule association a pu être présente et nous avons ainsi rencontré les représentants de l'association du Lac Xavier.

Nous avons constaté que plusieurs enjeux environnementaux étaient communs à nos deux associations et il a été convenu de travailler ensemble pour les représentations liés à ces enjeux auprès de la Municipalité.

### **5-Règlements généraux de l'association**

Au cours de l'année courante, les règlements généraux de l'association seront révisés.

# Qualité de l'eau



## 1-Tests de transparence

Les tests effectués pour évaluer la transparence de l'eau au cours de l'été 2018, dans le cadre du programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs, ont révélé une autre baisse de transparence par rapport à ceux de l'année précédente.

La transparence moyenne de l'eau obtenue par 12 mesures de profondeur à l'aide du disque de Secchi dans la zone la plus profonde du lac, a été de 6.8 mètres de profondeur comparativement à 7.1 mètres l'été précédent.

Malgré cette baisse, l'eau est caractérisée comme étant claire et l'état trophique du lac se situe dans la classe oligotrophe.

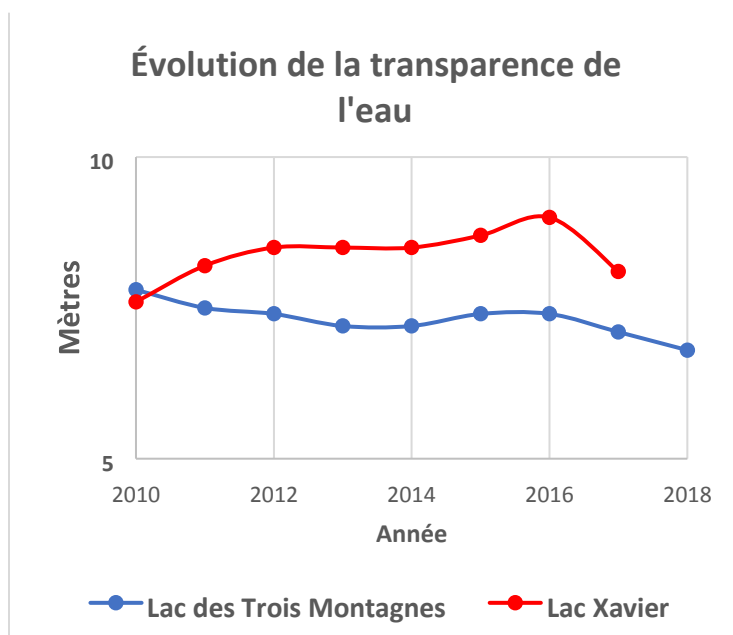
La transparence de l'eau peut varier considérablement avec les conditions atmosphériques souvent changeantes et c'est ce que nous avons eu au cours de l'été 2018.

Les résultats des tests d'eau ont varié entre 5.5 et 8.0 mètres.

Les pluies fréquentes et abondantes ont résulté en des apports accrus en éléments nutritifs et débris dans le lac.

De plus, les vagues résultant des forts vents et de la circulation nautique motorisée ont accéléré l'érosion des berges et le soulèvement de sédiments dans le lac.

Ces facteurs ont contribué à la croissance de plantes aquatiques et à la diminution de la transparence de l'eau à l'été 2018.





## 2-Analyses chimiques

Il est important de noter qu'en plus des tests de transparence de l'eau, nous allons reprendre cet été les tests de la qualité de l'eau pour déterminer les taux de phosphore, de chlorophylle et de carbone organique. Ces tests se font à tous les 5 ans pour une période de trois ans selon le protocole du RSVL.

## 3-Analyses bactériologiques

Des analyses bactériologiques de l'eau du lac ont été effectuées par l'APEL en 1971, 1980, 1989, 1993, et 2002

La qualité de l'eau s'était détériorée énormément au cours des années 1990. À titre d'exemple, le rapport d'analyses de 1993 portant sur 59 échantillons d'eau répartis tout autour du lac, prélevés le 31 juillet, indique que 89% des échantillons contenaient des coliformes fécaux variant de 20 à 2760 unités par 100ml.

Les normes pour la santé en ce qui concerne la consommation de l'eau sont les suivantes :



- De 0 à 3 coliformes fécaux par 100ml: Excellent
- De 4 à 10 coliformes fécaux par 100ml : Douteux.
- Plus de 10 coliformes fécaux par 100ml: Mauvais.

De 1993 à 2002, suite aux pressions exercées par l'APEL auprès de la Municipalité et des résidents en ce qui concerne les installations sanitaires, la qualité de l'eau s'est améliorée sensiblement.

Ainsi, seulement 50% des échantillons présentaient des coliformes fécaux variant de 4 à 56 unités par 100ml.

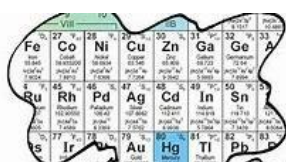
Nous croyons qu'il serait maintenant temps de refaire des tests portant sur les coliformes fécaux.

Nous aimerions effectuer une soixantaine d'échantillons répartis tout autour du lac au cours de l'été 2019.

Les résultats des analyses seraient communiqués aux membres et la Municipalité serait avisée des endroits présentant des signes évidents de pollution afin qu'elle enquête sur la qualité des installations sanitaires locales.

Une résolution à cet effet vous sera présentée à l'assemblée annuelle.

## 4-Analyses de métaux lourds



En 1993, des tests biochimiques de présence de métaux lourds se retrouvant dans les sédiments du lac avaient été effectués.

Les résultats suivants avaient été notés dans les échantillons, mesurés en milligrammes par kilo de matière sèche:

Présence de chrome: 13

Présence de calcium: 1

Présence de mercure: 0.04

Présence de plomb: 9

Les éléments les plus inquiétants pour la santé sont la présence de mercure et de plomb dans les échantillons. La présence de plomb dans l'eau et les sédiments est surtout dangereuse pour les jeunes enfants, les personnes plus âgées et pour les animaux.

Les normes environnementales maximum acceptables de l'époque en ce qui a trait aux risques pour la santé sont de 0.3 pour le mercure et de 20 pour le plomb.

Même si ces métaux sont naturellement présents dans la nature, les taux constatés sont quand même élevés, plus que normalement, surtout pour le plomb. En comparaison, les tests de 2006 effectués dans la section sud du Lac Saint-Pierre, fortement contaminé par les obus et les plombs de munitions, sont de moins de 6 milligrammes par kilo.

En ce qui concerne le plomb, il ne faut pas oublier que les sources de pollution humaine par le plomb au lac ont certainement diminué sensiblement depuis 1993 pour les raisons suivantes :

-Interdiction des tuyauteries contenant du plomb.

-Interdiction substantielle du plomb dans l'essence.

-Interdiction du plomb dans les peintures.

-Diminution des pluies acides.

-Diminution du ruissellement transportant des métaux lourds en raison de déboisement des rives et de l'exploitation forestière autour du lac.

-Élimination et réfection du dépotoir dans la section est du lac.

La quantité des sédiments dans les zones peu profondes du lac (près des berges) a augmenté sensiblement au cours des 15 dernières années, en raison des moteurs des gros bateaux et des vagues causées par les wakeboats. Ceci se constate par la disparition de nombreuses plages en sable autour du lac qui sont devenues des plages de sédiments.

Ceci est inquiétant et le brassage de ces sédiments et leur déplacement vers les berges risque d'avoir eu pour effet d'augmenter la présence de plomb et de mercure et leur concentration aux abords du lac, dans l'eau et dans les sédiments riverains.

Des études du Gouvernement du Canada confirment la mobilité du plomb dans l'eau et les sédiments.

Pour ces raisons, il y aurait peut-être lieu d'effectuer dans le futur des tests de métaux lourds dans les sédiments du lac. Ce point sera discuté en assemblée générale.

## **Plantes aquatiques du lac**

Nous avons participé à la séance de formation portant sur l'identification des plantes aquatiques offerte par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

Nous avons par la suite effectué un inventaire et une caractérisation des plantes aquatiques du lac en présence d'un biologiste du Conseil régional.

Cette caractérisation a été faite avec l'aide de 3 bénévoles de l'APEL et d'une chaloupe à moteur prêtée par un quatrième bénévole.

La totalité du périmètre du lac a été examinée et l'opération a duré 7 heures.

A l'aide « d'aquascopes » chaque groupe de plantes trouvé sur le rivage ou dans une baie a été examiné et identifié.

Une vingtaine de plantes indigènes ont été identifiées.



Fort heureusement, aucune plante exotique envahissante (comme le myriophylle à épi, présenté ci-dessus) n'a été identifiée.

Le rapport complet peut être consulté au site du CRE des Laurentides :

[http://crelaurentides.org/images/images\\_site/documents/atlas/Autres/Rapport%20plantes%20LCMAE\\_2018.pdf](http://crelaurentides.org/images/images_site/documents/atlas/Autres/Rapport%20plantes%20LCMAE_2018.pdf)

Nous avons également acquis et distribué des brochures portant sur le myriophylle à épi et des pancartes d'identification du myriophylle à épi ont été achetées et installées aux descentes du lac avec l'aide de la Municipalité.

### **Plantes terrestres envahissantes**



Depuis quelques années, nous avons observé une présence accrue de la renouée du Japon autour du lac et sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Cette belle plante figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union mondiale pour la nature (UICN).

La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m! Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux.

En Amérique du Nord, la plante se reproduit essentiellement de façon végétative, mais ce mode de reproduction est fort efficace : un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant, tout comme le myriophylle à épis d'ailleurs...

En outre, les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans. Enfin, l'absence d'ennemi naturel facilite également l'établissement de cette véritable peste.

La renouée du Japon colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés.

Elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation.

Nous avons effectué un inventaire de cette plante autour du lac et avons donné ces renseignements au service d'urbanisme de la Municipalité le 1<sup>er</sup> octobre 2018 .

Nous avons fourni à la Municipalité, à sa demande, des articles expliquant comment l'éradication de la plante est possible.

La Municipalité doit nous revenir avec un plan d'action pour son éradication.

Pour en savoir davantage sur cette plante, nous vous invitons à visionner un reportage bouleversant réalisé par La Semaine Verte de Radio Canada au <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaineverte/site/segments/reportage/32553/plantes-envahissantes-renouee-japon>

Nous avons aussi observé la présence de la salicaire pourpre dans la baie à l'extrémité est du lac. Cette plante détruit et remplace la végétation native et rend l'habitat faunique pauvre en réduisant les nutriments des milieux humides.

## **Navigation responsable**



La présence au cours des dernières années de gros bateaux de plaisance toujours plus puissants a modifié sensiblement la quiétude et l'environnement du lac.

Les impacts de la navigation de ces bateaux générant de fortes vagues sont multiples : -érosion accélérée des berges  
-quais et bateaux amarrés endommagés  
- turbidité plus élevée de l'eau

- brassage des nutriments qui stimulent la croissance des algues et des plantes aquatiques
- brassage des sédiments et libération dans l'eau des contaminants toxiques s'y trouvant
- déplacement des sédiments vers les berges, faisant disparaître les plages naturelles
- colmatage des prises d'eau potable et filtres
- dégradation des habitats des espèces végétales
- dégradation des frayères des poissons
- destruction des nids des oiseaux aquatiques
- destruction des œufs des amphibiens
- destruction des alevins et fretins
- danger important pour la navigation en petite embarcation
- danger important pour la baignade
- nuisance par le bruit en raison des moteurs bruyants et des haut-parleurs utilisés par les plaisanciers.

Soucieuse de la qualité de l'environnement, la Municipalité a élaboré au cours du printemps 2017 un *Code de comportements nautiques au lac des Trois Montagnes* qui a été publié et transmis aux citoyens sous forme d'un dépliant.

Ce guide, comprend une carte du lac indiquant une zone prédéfinie de vagues en eaux profondes pour la pratique de sports nautiques tels que le *wakeboard*, le *wakesurf* et le *tube*.

Des pancartes reproduisant ce Code et la carte du lac ont également été installées aux descentes du lac.

Cette carte a eu des effets positifs sur le comportement nautique au lac.

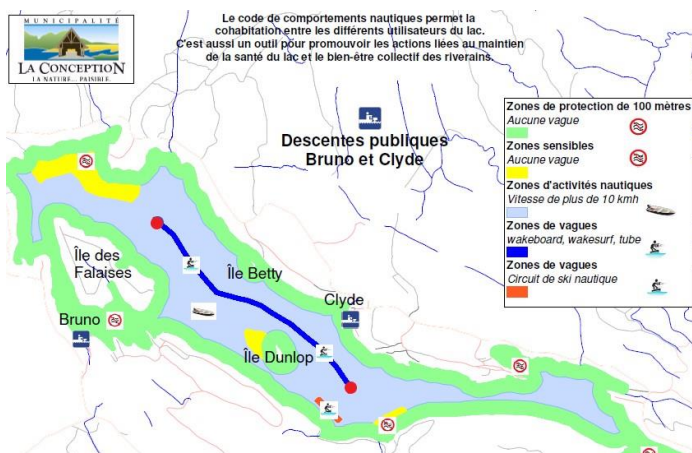
Par contre de nombreux navigateurs ne respectent pas cette zone pour différentes raisons :

- Certaines personnes ont des difficultés à déterminer cette zone et dépassent involontairement ses limites par plusieurs mètres.
- Certaines personnes sont insouciantes de l'environnement et de la sécurité sur le lac.
- Certaines personnes ne connaissent pas cette zone de navigation prédéfinie. (Personnes en visite au lac qui louent des chalets à court terme, personnes qui n'ont pas lu le guide ou vu les pancartes installées aux descentes, personnes qui sont nouvellement résidents au lac, visiteurs invités au lac).

Nous croyant que l'installation de bouées de navigation délimitant cette zone aiderait grandement à réduire l'impact dévastateur des vagues sur le lac, nous en avons fait la demande à la Municipalité au printemps 2018.

Cette demande a été refusée par la Municipalité.

L'emplacement des bouées proposées a été reproduit sous forme de points rouges dans la carte du lac :





## Gestion des barrières et accès au lac par les descentes publiques et les descentes privées.



Au cours des deux dernières années, nous avons rencontré la Municipalité à trois reprises afin de lui faire part des améliorations à apporter aux systèmes d'accès au lac par les descentes publiques et privées.

### **1-Dates de fermeture des barrières publiques aux descentes Clyde et Bruno.**

En ce qui concerne les dates de fermeture par cadenas (1<sup>er</sup> juin au 2 septembre), nous avons demandé que les dates de fermeture soient plus étendues et tiennent au moins compte de la saison de pêche qui débute à la fin avril et se termine à la mi-septembre car nous avons constaté la présence de bateaux visiteurs non inspectés ou enregistrés au cours des périodes précédant le 1<sup>er</sup> juin et après le début de septembre.

Ces bateaux de pêcheurs provenant de l'extérieur (y compris certains guides de Tremblant amenant leurs clients) profitent également de notre ensemencement sans s'être acquitté du frais de mise à l'eau exigé d'une embarcation provenant de l'extérieur de la Municipalité.)

### **2-Gestion des barrières.**

Nous avons constaté que des frais d'accès aux non-résidents n'étaient pas toujours chargés. Nous avons d'ailleurs remis à la Municipalité des noms de non-résidents ayant eu accès au lac gratuitement.

Des non-résidents ont laissé leur embarcation sur le lac pendant plusieurs jours, plutôt que de quitter à 16 heures.

De plus, la carte du lac avec les zones de navigation n'était pas toujours remise de même que des consignes verbales sur l'éthique et le comportement nautique du lac.

Nous avons donné de nombreuses recommandations afin d'améliorer la gestion des barrières, tels que l'émission de vignettes numérotées correspondant à un paiement du droit d'accès, vignettes pour les résidents, manuel de contrôle amélioré à être tenu par le préposé, manuel de procédures d'inspection des remorques et embarcations

### **4-Descentes privées**

Nous avons observé au cours des dernières années des mises à l'eau d'embarcations de non-résidents du lac par des descentes se situant sur des terrains privés ou des terrains gouvernementaux.

Nous avons demandé que la Municipalité adopte un règlement afin d'interdire ce type de mises à l'eau, comme il en existe dans de nombreuses municipalités.

### **5-Barrières laissées ouvertes**

Nous avons avisé la Municipalité que les barrières sont régulièrement laissées ouvertes et le service de voirie nous a confirmé qu'ils veilleront à les refermer le plus possible.

Nous vous demandons de toujours les refermer après utilisation.

La Municipalité nous a avisé que la possibilité d'installer des pancartes demandant la fermeture sera envisagée.

## **6-Barges et remorques commerciales**

Des entrepreneurs et concessionnaires utilisent souvent des remorques pour transporter des bateaux de leurs clients et des remorques servant au transport de barges et équipements lourds.

Nous avons demandé à la Municipalité que l'inspection de ces équipements soient soumis aux règles de lavage et avons suggéré à la Municipalité que ces entrepreneurs avisent par téléphone la Municipalité de telles livraisons, même lorsque les barrières ne sont pas verrouillées.

### **Locations à court terme**

En 2018, la Municipalité a tenté d'établir un règlement interdisant la location court séjours dans certaines zones du territoire, dont les zones riveraines aux lacs. Malheureusement ce règlement dû être abandonné car des citoyens s'y sont fortement opposé.

A ce jour, la location à court terme (moins d'un mois) des résidences riveraines au lac n'est pas permise à moins de détenir une classification provinciale et une dérogation municipale.

### **Coupes forestières**

En 2018, la Municipalité a mise en œuvre une interdiction de passage des poids lourds sur les routes de son territoire. Ceci a eu pour effet de freiner les chantiers de coupes de bois prévus, dont ceux du lac Mud et Concombre.

Une réunion d'information sera tenue par le Ministère le 29 Mai 2019 à Mont-Tremblant sur la situation actuelle et les prochaines coupes envisagées.

Un membre de votre CA sera présent de même que M Plouffe.

Nous vous invitons à venir y participer ; vous trouverez les détails sur notre site internet sous la rubrique 'Nouvelles'.

### **Développement du lac Boisseau**

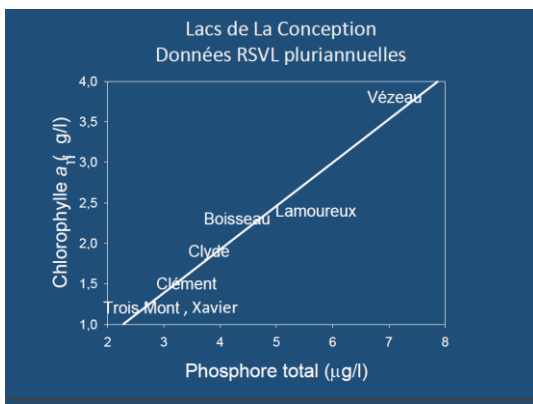
La Municipalité a entrepris un nouveau projet de 'développement' des installations du Lac Boisseau qui devrait à terme s'apparenter aux installations et fonctionnement de la Montagne d'Argent.

Bien que nous pensons que la rénovation et mise à niveau des installations rustiques actuelles du Lac Boisseau soit une très bonne idée, nous surveillons ce projet car une trop grande notoriété signifie un achalandage accru et une plus forte circulation des voitures sur les chemins du lac.

Rappelons que le lac Boisseau est un des affluents principaux de notre lac et que le Ruisseau Boisseau (Ruisseau des Pères) est un sanctuaire protégé de reproduction de poissons.

Le niveau de phosphore du Lac Boisseau est déjà d'un niveau bien supérieur à celui de notre lac et un afflux de visiteurs/campeurs risque d'aggraver la situation.

Le taux de phosphore moyen en 2008 était de 3.7, de 4.1 en 2009 et de **5.4** en 2010, en progression constante.



## **Développements immobiliers**

Le développement du Camp Bleu et Blanc, son état d'abandon actuel et son accès sans restriction est un sujet d'inquiétude pour l'association et les résidents du lac. Pour des raisons juridiques, la Municipalité ne peut malheureusement pas nous tenir au courant de ce projet immobilier et de son impact sur le lac.

Nous avons demandé que l'accès au lac via le terrain du Camp Bleu et Blanc soit fermé.

## **Risques liés à l'environnement**

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de risques environnementaux et en avons avisé la Municipalité. À titre d'exemples, on peut mentionner un ruissellement suspect observé sur le site de l'ancien Camp Bleu et Blanc, des déboisements excessifs autour du lac, des véhicules abandonnés au stationnement Bruneau et des réservoirs d'essence flottant sur la berge du stationnement Bruneau.

Si vous êtes témoins d'un tel risque lié à l'environnement, veuillez svp en aviser immédiatement la Municipalité à : France Granger, inspectrice en urbanisme et environnement, (819) 681-3016, poste 5405

[urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca)

## **Ensemencement**



Le dernier ensemencement du lac remonte au début de l'été 2017.

2 000 ombles moulac (un croisement entre l'omble de fontaine et le touladi) de 15 à 20cm avaient alors été ensemencés.

Les biologistes du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec recommandent seulement l'ensemencement d'espèces déjà présentes au lac, soit le touladi, l'omble moulac et la ouananiche. Des démarches auprès de piscicultures régionales pour effectuer un ensemencement ce printemps ont été infructueuses parce qu'une seule pisciculture fait l'élevage de moulacs et cette dernière n'en possédait pas de taille suffisante.

Les demandes auprès du Ministère n'ont pas donné de résultat.

Après avoir discuté de nos besoins avec la pisciculture qui nous approvisionne, nous proposons de procéder à un ensemencement en octobre 2019 de 2 000 ombles moulac de 10 à 15cm. Le cout de cet ensemencement sera 50% moins élevé que celui effectué en 2017.

Les poissons ensemencés en 2017 devraient maintenant avoir atteint une taille se rapprochant de 55cm et pourront être récoltés légalement.

La saison de pêche des ombles et ouananiches s'étend du 26 avril au 15 septembre 2019. La taille minimum légale pour la possession des touladis et moulacs est de 55cm

La limite journalière de capture est de 2 touladis ou moulacs et de 3 ouananiches.

Quant à la pêche à l'achigan, la saison débute le 14 juin 2019 et se termine le 31 mars 2020. La limite de capture est de 6 par jour.

Nous désirons vous rappeler que le ruisseau du lac Boisseau est un sanctuaire de pêche et que la pêche y est interdite en tout temps.

Veuillez consulter la section sur les poissons du lac sur notre site web pour obtenir plus d'informations sur les espèces présentes au lac : <https://www.apel3montagnes.org/faune-flore/poissons-du-lac/>

Ces ensemencements sont effectués par L'APEL à même les fonds de l'association, comme cela se pratique sur les autres lacs. Les barrières étant maintenant gérées par la Municipalité, tous les citoyens de La Conception ont un accès gratuit au lac. A ce titre nous pensons qu'il serait juste que la Municipalité partage les frais de l'encementement.

### **Autres activités des membres du conseil**

Afin d'être au courant des différents développements pouvant avoir un impact sur l'environnement du lac et transmettre des opinions, vos administrateurs ont été présents à de nombreuses activités au cours des dernières années.

En voici quelques-unes :

- Réunions du conseil municipal.
- Assemblée générale de la coalition pour une navigation responsable et durable.
- Journée de l'environnement.
- Journée provinciale de la pêche au Lac Boisseau.
- Consultation publique du Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs sur les coupes forestières prévues au lac.